

*Procédure de mise en candidature
Élections en mode virtuel
Conseil fédéral spécial de la FEESP
26 octobre 2021*

Le poste en élection pour lequel un formulaire de candidature est nécessaire est :

Le poste au comité exécutif de la fédération

- Présidence

Procédure pour poser sa candidature au poste ci-dessus

Pour toutes communications avec le président ou la secrétaire des élections, nous vous prions d'utiliser l'adresse courriel suivante : FEESPElection@csn.qc.ca.

Toutes les personnes intéressées à poser leur candidature au poste de la présidence au comité exécutif de la fédération doivent remplir le formulaire de déclaration de candidature. Vous pouvez obtenir ce formulaire en faisant la demande à FEESPElection@csn.qc.ca.

La personne candidate et les 5 personnes qui appuient la candidature doivent obligatoirement être toutes des personnes déléguées officielles du conseil fédéral spécial de la FEESP. Les informations concernant la façon d'appuyer une mise en candidature se trouvent sur le formulaire de déclaration de candidature. La personne candidate aura jusqu'au 25 octobre 2021 à midi pour faire parvenir les 5 appuis à sa candidature.

Dans tous les cas, lors de la réception du formulaire complété ou d'un appui, le courriel fera office de signature pour la personne ayant fait l'envoi.

Les formulaires de mise en candidature dûment complétés seront mis sur le site web de la FEESP (www.feesp.csn.qc.ca).

Un courriel de confirmation de réception de la candidature sera envoyé à la personne candidate. Les appuis recevront également un courriel de confirmation de réception, copie conforme à la personne candidate.

Si la personne candidate désire qu'un tract soit acheminé aux participants du conseil fédéral, celui-ci doit être joint à l'envoi du formulaire de déclaration de candidature. En aucun cas, le logo de la CSN et de ses organisations ne doit apparaître sur ce tract.

La date limite pour la réception des formulaires de candidature, des appuis et des tracts est **le 25 octobre 2021 à midi**. La date et l'heure apparaissant sur le courriel en feront foi.

Lors de son rapport, le président des élections expliquera la procédure de vote au scrutin secret en mode virtuel et procédera à la mise en candidature des personnes dont le formulaire de déclaration de candidature est conforme.

S'il n'y a ou s'il ne reste qu'une personne candidate sur les rangs, le président des élections la proclame élue par acclamation. Si, au contraire, il y a plusieurs personnes candidates, il y aura vote au scrutin secret virtuel le mardi 26 octobre 2021. Dans ce dernier cas, les personnes candidates auront la possibilité de faire une présentation d'un maximum de 3 minutes.